

## Les juges donnent raison à Chantal Daigle

### Coup de théâtre à la Cour : l'avortement a déjà eu lieu

Jean-V. Dufresne  
Envoyé spécial

OTTAWA — Au terme d'une journée sans précédent dans les annales de la Cour suprême du Canada, par une décision unanime, et sans divulguer pour l'instant ses motifs, les neuf juges sous la présidence de M. Brian Dickson ont cassé hier après-midi l'injonction qui pesait sur la jeune Chantal Daigle, levant ainsi, mais trop tard, l'interdit d'avortement que lui avait infligé le 7 juillet dernier la Cour supérieure du Québec.

En effet, et dans la consternation générale, l'avocat de l'appelante, Me Daniel Bédard, annonçait aux magistrats protocolairement vêtus de la toge rouge que l'enfant du litige ne verrait jamais le jour.

Les juges ont écouté, médusés mais sans émoi visible, comme interdits par cette révélation, Me Bédard leur annonçant dans ces termes, au moment où l'on s'apprêtait plutôt à écouter sa réplique sur un point de droit constitutionnel : « Le procureur-général du Québec m'a informé à midi qu'on soupçonnait Chantal Daigle de s'être fait avorter. C'est vrai, mais je soutiens que la Cour doit poursuivre néanmoins l'examen du pourvoi ».

Ajournement précipité de la Cour pour une demi-heure, course folle de la presse vers l'unique téléphone public qui fonctionnait dans la Cour,

réactions tantôt ahuries des uns, malaise indicible des autres devant une interminable saga procédurière dont on anticipait la fin, hier, avec soulagement, tant on sentait que la Cour donnerait raison à la jeune mère.

Tristesse gênée, pénitente même, dans le regard des hommes de droit les plus détachés, cependant que le père, Jean-Guy Tremblay, conservait, lui, la plus imperturbable des physionomies.

« J'ai fait ce que j'avais à faire. J'ai fait ce qu'un père avait à faire vis-à-vis son enfant. Le jugement est négatif pour moi. Mais ce n'est pas une défaite, j'ai mis le temps qu'il fallait, j'ai combattu jusqu'au bout, je ne veux ni parler de Chantal ni de mon enfant, je m'en vais parler à mes avocats », a-t-il déclaré aux journalistes qui le cernaient alors comme une meute.

« Moi, j'ai respecté la loi jusqu'au bout. J'avais confiance en elle. Elle ne devait pas se faire avorter avant le jugement. Elle m'avait dit qu'elle respecterait la loi. Elle ne l'a pas respectée, elle en paiera les conséquences ».

Mais de Québec cependant le juge Viens, qui avait accordé l'injonction, faisait savoir que Chantal Daigle ne serait pas citée pour outrage à la magistrature.

« Mais la cause n'est pas finie et je vais me battre jusqu'au bout », d'ajouter M. Tremblay. En réclamant la

Voir page 14 : Les juges



Chantal Daigle n'a pas attendu la Cour suprême pour subir un avortement.

### Québec ne poursuit pas pour l'instant

d'après la Presse Canadienne

IL N'EST PAS question que Chantal Daigle soit poursuivie pour avoir transgressé une injonction tant que la Cour suprême n'aura pas fait connaître ses motifs, a déclaré hier soir le ministre de la Justice et procureur général, M. Gil Rémillard.

M. Rémillard a indiqué que ses adjoints au ministère de la Justice se penchaient sur le dossier pour l'analyser.

Le ministre a convenu que la Cour suprême avait cassé l'injonction mais que par contre, une ordonnance de la Cour avait été violée. « Nous travaillons à évaluer la situation mais il nous faut connaître les motifs de la décision de la Cour suprême », a dit le ministre de la Justice.

M. Rémillard a raconté avoir été informé vers 11 h 30 hier matin par la Sureté du Québec que Mme Daigle s'était fait avorter.

Il a refusé de dire où cela avait été fait, ni comment la police provinciale avait été informée de ce fait.

L'avortement a cependant été confirmé au ministère de la Justice par l'avocat de l'intéressée.

Après plusieurs semaines d'allégresse, le mouvement pro-vie a essuyé hier une double gifle et ses dirigeants encaissent difficilement l'épreuve. À l'inverse, les divers mouvements pro-choix pouvaient et célèbrent ce qui leur apparaît comme « une victoire pour Chantal Daigle et pour toutes les femmes ».

La décision de la Cour suprême de casser l'injonction et l'annonce que l'avortement de Chantal Daigle avait déjà eu lieu ont en effet consterné les groupes pro-vie. « Cet enfant qui a perdu la vie était pratiquement devenu l'enfant de tous les Canadiens », a dit le porte-parole de la Coalition Campagne-Vie, M. Gilles Grondin, abattu.

« Nous avons consacré des mois de notre vie à tenter de sauver la vie de cet enfant. Maintenant il est mort et nous en sommes tristes », a-t-il poursuivi.

M. Grondin a affirmé que Chantal Daigle savait ce qu'elle faisait en se faisant avorter, et qu'elle devrait en subir les conséquences juridiques.

« La guerre n'est pas perdue pour autant, a-t-il déclaré. La guerre doit continuer ».

Quelque 350 manifestants pro-vie rassemblés sur la Colline parlementaire à Ottawa ont partagé cette tristesse. Après l'annonce de la décision de la Cour suprême, ils sont repartis avec les jouets et vêtements qu'ils destinaient à l'enfant à naître de Chantal Daigle.

Outré, Me Émile Colas, porte-parole de l'Association des juristes catholiques du Québec, a soutenu que « c'était une honte d'assassiner ainsi ».

Voir page 14 : Québec

## La nouvelle taxe fédérale frappera les contribuables à revenu moyen et élevé

### La TPS en bref

OTTAWA (PC) — Voici les points saillants de la nouvelle taxe fédérale sur les produits et services (TPS), dont le ministre des Finances Michael Wilson a rendu publics hier les détails :

■ la TPS de 9 % entrera en vigueur le 1er janvier 1991 et rapportera environ \$24 milliards en recettes fédérales au cours de sa première année d'application;

■ la taxe entraînera une augmentation ponctuelle de 2,25 % de l'indice des prix à la consommation;

■ des mesures de compensations financières au montant de \$2,4 milliards seront appliquées sous forme de remboursements trimestriels aux familles dont le revenu annuel est inférieur à \$30,000. Plus de neuf millions de Canadiens en bénéficieront. Les premiers chèques seront mis à la poste en décembre 1990;

■ le Québec sera la région au pays à profiter le moins sur le plan industriel du remplacement de l'actuelle taxe de vente sur les produits manufacturés;

■ Ottawa s'attend que la TPS fera augmenter de \$9 milliards la production économique au Canada. Il prédit aussi la création de 60,000 nouveaux emplois d'ici 1992;

■ les produits d'épicerie de base seront exemptés, mais la taxe sera additionnée au prix d'un repas au restaurant. Les services de garderie, la plupart des services financiers, les médicaments sur ordonnance et les soins médicaux sont également exemptés;

■ les PME dont les ventes annuelles sont inférieures à \$30,000 pourront choisir de demeurer hors du système de TPS. Cette mesure affecte 750,000 entreprises;

■ Ottawa s'engage à aider à se moderniser les entreprises qui n'ont pas des caisses enregistreuse capables de comptabiliser séparément sur une facture le montant de la nouvelle taxe.

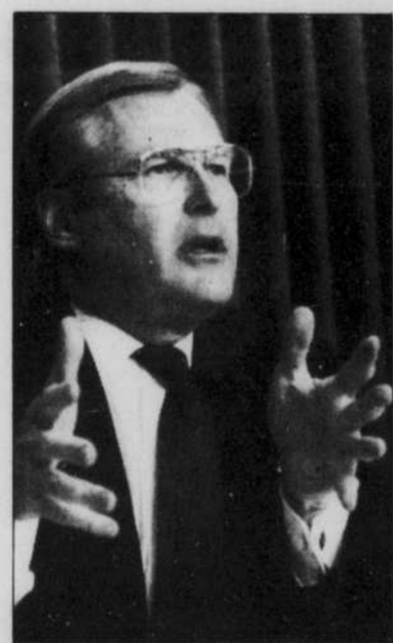
d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — La nouvelle taxe de vente sur les produits et services (TPS) qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1991 se traduira par un alourdissement du fardeau fiscal des contribuables à revenu moyen et élevé et par un allègement de celui des ménages les plus défavorisés. C'est ce que se dégage du document technique présenté hier par le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson.

« Je ne serai pas populaire », a lancé candidement le ministre des Finances en annonçant hier les détails concernant l'implantation, prévue en janvier 1991, de la nouvelle taxe de vente sur les produits et services (TPS). Fixée à 9 %, la TPS s'appliquera à la plupart des biens et services, quoique des exclusions sont prévues.

« Le fait reste que personne n'aime être taxé », a déclaré le ministre des Finances en présentant un volumineux rapport sur le fonctionnement de la TPS, son champ d'application et ses répercussions sur les contribuables.

La TPS rapportera durant la première année de sa mise en vigueur (1991) des recettes de \$24 milliards, soit \$5,5 milliards de plus que les \$18,5 milliards prévus dans le dernier discours du budget. Il s'agit en



Michael Wilson

fait d'une augmentation de taxes qui servira à atténuer les effets régressifs de la TPS sur les couches les plus vulnérables de la population.

M. Wilson, a souligné en conférence de presse que « la TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit et nous permettra de continuer à finan-

cer les programmes et services aux- quels les Canadiens sont attachés ».

Dans le même souffle, M. Wilson a nié catégoriquement que la nouvelle taxe augmentera les revenus du gouvernement fédéral.

Une apparente contradiction que les partis d'opposition n'ont pas manqué de soulever. « Comment peut-on prétendre ne pas hausser ses revenus tout en déclarant s'en servir pour faire baisser le déficit ? », a demandé le libéral Herb Gray.

M. Wilson a d'ailleurs refusé en conférence de presse de donner la garantie que le gouvernement n'augmentera pas la nouvelle taxe de consommation avant la fin de son second mandat. « Personne ne sait ce qui peut se produire », a-t-il affirmé.

Concernant la hausse des recettes de \$5,5 milliards, le ministre des Finances a précisé qu'elle « servira principalement à améliorer le crédit remboursable au titre de la taxe de vente et à baisser le taux d'imposition du revenu personnel moyen ».

Près de la moitié de ces \$5,5 milliards sera consacrée à un crédit remboursable destiné aux personnes dont le revenu annuel est inférieur à \$30,000, afin de les aider à combler le vide que créera la TPS dans leur portefeuille. Selon M. Wilson, la nouvelle taxe de vente combinée au crédit remboursable permettra d'améliorer

la situation financière de ces contribuables. Le ministre des Finances soutient par exemple qu'un parent de famille monoparentale avec deux enfants et dont le revenu est de \$25,000 fera des gains nets de \$345.

Le nouveau crédit pour TPS, dont le montant maximum dépassera les \$700, sera versé par chèque quatre fois par année. Plus de 9 millions de Canadiens en bénéficieront, évalue le gouvernement fédéral. Les premiers chèques seront mis à la poste en décembre 1990.

M. Wilson a aussi annoncé que les ménages à revenu moyen bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le revenu. Le taux intermédiaire, actuellement fixé à 26 %, sera ramené à 25 %, ce qui se traduira par des économies de l'ordre de \$180 pour un couple à revenu unique et dont le revenu est de \$40,000. Malgré cette réduction, la TPS entraînera pour eux et les contribuables plus aisés une augmentation de la charge fiscale.

Le ministre des Finances a confirmé, rappelant les engagements antérieurs du gouvernement, que les produits alimentaires de base seront exclus de l'assiette de la TPS. Toutefois, les boissons gazeuses, les bonbons et les produits de confiseries, ainsi que les grignotines continueront à être taxés.

Voir page 14 : La taxe

## Bourassa veut rallier les provinces contre la taxe de Wilson

Bernard Descôteaux  
de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre Robert Bourassa saisira ses homologues provinciaux d'ici quelques jours du dossier de la nouvelle taxe fédérale de vente sur les biens et les services pour tenter de les convaincre de s'opposer à la démarche suivie par le gouvernement Mulroney.

Le caractère unilatéral de la démarche fédérale rend cette nouvelle taxe inacceptable au Québec, a in-

diqué hier soir le premier ministre alors qu'il sortait d'une assemblée politique à Charlesbourg où il prenait le pouls des militants libéraux à la veille du déclenchement des élections.

La décision d'Ottawa d'instaurer cette nouvelle taxe est trop importante pour que les provinces la laissent passer, a soumis le premier ministre. A son titre d'hôte de la conférence des premiers ministres provinciaux qui aura lieu à Québec les 21 et 22 août, M. Bourassa aura tout

Voir page 14 : Bourassa

## Les BPC de St-Basile sèment confusion et colère en Angleterre

LONDRES (PC) — L'organisme environnemental Greenpeace est déterminé à empêcher le déchargement dans le port de Londres de biphényles polychlorés (BPC) en provenance de Montréal. Une porte-parole de l'organisme a déclaré hier soir que des pneumatiques tenteront de bloquer l'accès au quai au navire soviétique Khudozhnik Saryan qui doit accoster aujourd'hui à Tilbury,

dans l'est de la capitale anglaise.

Or, les autorités du port de Tilbury, situé à l'embouchure de la Tamise, auraient décidé hier de ne pas accepter le conteneur de six barils que transporte le Saryan. La décision a été prise en raison de l'inquiétude du public et du souci de l'environnement, a précisé une porte-parole des autorités portuaires.

Voir page 14 : Les BPC

### AUJOURD'HUI

**Ludmer : gains de \$ 15 millions**

Le président de Steinberg a exercé à partir du 28 juillet ses options sur 400,000 actions de classe A de la compagnie qu'il préside, Steinberg. Page 6

**Kaifu va diriger le Japon**

Toshiki Kaifu, élu président du parti au pouvoir au Japon, devient premier ministre aujourd'hui. Page 14

**Cubs ..... 4**  
**Expos ..... 2**

Page 11

DOLLARD CORMIER, Ph.D.  
**ALCOOLISME**  
ASTINENCE, BOIRE CONTRÔLÉ, BOIRE PÉFLÉCHI

# ALCOOLISME

ASTINENCE, BOIRE CONTRÔLÉ, BOIRE PÉFLÉCHI  
Dollard Cormier, Ph.D.

Cet ouvrage contribue à aider les buveurs à problèmes ainsi que les intervenants, thérapeutes et autres, à faire une analyse précise des options qui se proposent vis-à-vis la question de l'alcoolisme.

En vente chez votre libraire

Méridien  
ÉDITIONS DU MÉRIDIDIEN

ISBN 2-920417-52-5 24,95\$

1980 Sherbrooke O., suite 520, Montréal H3R 1E8 (514) 932-9037

DOLLARD CORMIER, Ph.D.  
**ALCOOLISME**  
ASTINENCE, BOIRE CONTRÔLÉ, BOIRE PÉFLÉCHI



Photo CP

**Un intérêt sans précédent**

L'audition de la cause de Chantal Daigle a suscité un vif intérêt. Les personnes concernées faisaient la queue hier matin devant l'édifice de la Cour suprême à Ottawa. A l'arrière-plan, des manifestants des groupes pro-vie.

**SUITES DE LA PREMIERE PAGE**

◆ **Les juges**

poursuite de l'examen du pourvoi, Me Bédard avait déjà signalé que, peut-être, sa cliente risquait-elle maintenant des poursuites en dommages-intérêts, et c'est semble-t-il l'hypothèse évoquée par M. Tremblay devant les journalistes.

Aussitôt entendues les révélations de Me Bédard devant la Cour, toutes les interrogations de jaillir alors pêle-mêle, de l'enceinte du tribunal lambrissée de chêne jusqu'à la cafétéria, jusque dans la rue où depuis sept heures du matin les manifestants pro-vie dans des intonations de pleureuses chantaient « O Canada » comme un hymne religieux, autour d'un parc de bébé fait pour accueillir les cadeaux d'usage destinés, comme cet énorme éléphant rose de chez Woolco, au « Bébé Daigle-Tremblay ».

« On vient d'assassiner un enfant aux pieds des neuf juges de la Cour suprême », déclame un proche du président de la Campagne pour la vie, M. Gilles Grondin, qui ne réclame rien de moins, lui, que les rigueurs de la prison pour la mère, à tout le moins celles de l'outrage au tribunal : « Je suis profondément attristé par cet enfant qu'on a mis à mort. Attristé pour sa mère, aussi. Cet enfant était l'enfant du Canada. Le père voulait cet enfant. Que le Québec prenne ses responsabilités, et que la mère en subisse les conséquences », a-t-il dit, un peu comme si une proie convoitée venait d'échapper aux propagandistes du mouvement pro-vie.

Réjouissance à peine dissimulée de la porte-parole de la Coalition québécoise pour l'avortement libre et gratuit : « Elle a fait ce qu'elle devait faire, et nous sommes avec elle, et son geste a notre appui ».

Et les questions, encore : quand et comment, et où Chantal s'est-elle fait avorter ? Au Québec, aux États-Unis ? Fut-elle dénoncée, l'a-t-elle appris elle-même à la GRC, à la SQ ? L'avait-on prise en filature, mais alors ne l'aurait-on pas empêchée de commettre ce qui ne constitue plus un crime aux yeux de la loi depuis l'invalidation de l'article 251 du Code criminel, mais un outrage flagrant, tout de même, à la face d'un tribunal dont les décisions antérieures dans

les affaires Morgentaler et Borowsky laissaient deviner pourtant une sympathie judiciaire manifeste à son endroit ?

Chantal Daigle a-t-elle fait la preuve dans l'atmosphère aseptisée d'une clinique d'avortement qu'elle ne pouvait plus soutenir l'angoisse psychologique d'une interminable controverse qui durait depuis maintenant 32 jours, alors que Me Kelada, son adversaire, lui avait reproché justement de n'avoir jamais fait état devant la cour d'une indisposition pathologique par le biais d'un bulletin médical ?

Questions qui demeuraient sans réponses hier, comme on ignore et pour plusieurs semaines encore, sans doute, les motifs de la décision du tribunal. « Motifs à suivre », indique laconiquement la Cour suprême qui, en moins de sept heures, faisant fi des règles de procédure, a entendu deux plaidoyers, dix témoins, deux répliques, accumulé trois ajournements, subi le choc d'une véritable bombe judiciaire et, sans broncher, rendu une décision sur le banc alors que l'objet du litige, à 22 semaines bientôt de la vie, doublait le tribunal au fil d'arrivée de l'absurde, pour rendre une décision qui a toutes les apparences de la futilité.

Et pourtant, rarement débat judiciaire aura-t-il permis, au-delà des argumentations les plus sèches, de cerner la réalité de l'avortement au Canada, des carences ou du mutisme de la loi, et de la nécessité pour le gouvernement d'agir sans plus tarder pour rétablir la règle de droit. Et celle du bon sens.

◆ **Québec**

un enfant de cinq mois et de ne pas respecter les lois et les tribunaux. On devrait pleurer la mort de cet enfant à travers le pays », a dit Me Colas, furieux, par ailleurs, d'avoir vu la Cour suprême faire preuve d'autant de diligence.

Le porte-parole du groupe Médecins pour les respect de la vie, le Dr Paul Auclair, estime pour sa part que Chantal Daigle « a certainement un peu paniqué, perdu la tête » pour agir ainsi. « La lutte est loin d'être finie. La bataille va se durcir », a-t-il dit. Il n'est pas question, a-t-il ajouté, « d'écouter bêtement les juges. L'avortement est le choix de sa conscience ».

Un porte-parole de la Coalition canadienne, M. Joseph Blain, a réclaté le rappel du Parlement et symboliquement offert ses sympathies à Chantal Daigle pour l'enfant mort.

De l'autre côté de l'échiquier, la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit pavait. Le regroupement organise d'ailleurs une manifestation d'appui à Chantal Daigle qui devrait avoir lieu dès ce soir. « L'utilisation de l'injonction pour forcer quelqu'un à avoir un enfant est abusive », a dit Manon Bouchard, porte-parole de la Coalition.

Mme Bouchard a toutefois refusé de commenter davantage, préférant attendre de connaître les motifs de la décision des juges. Selon elle, Chantal Daigle a « exercé un droit légitime, un droit fondamental sur son corps » en choisissant de se faire avorter plutôt que de céder à « l'intimidation juridique ».

Le Conseil canadien d'action sur le statut de la femme et la Coalition québécoise pour l'avortement libre et gratuit, ont également refusé de condamner la hâte de Chantal Daigle. Mme Judy Rebeck, du Conseil canadien d'action, a affirmé que les mouvements féministes allaient se mobiliser pour se porter à la défense de la jeune femme.

Pour sa part, l'avocat de l'Association canadienne pour le droit à l'avortement, Me Clayton Ruby, a dit douter qu'une personne sensée puisse poursuivre Chantal Daigle pour outrage au tribunal.

« Qui pourrait accuser une femme qui a déjà été torturée et qui a vu sa vie étalée dans les journaux ? », s'est-il interrogé.

Le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, s'est dit « bouleversé » par l'annonce, durant l'audition de sa cause devant la Cour suprême du Canada, que Chantal Daigle avait subi un avortement.

M. Parizeau dit comprendre la « pression épouvantable » à laquelle a été soumise Mme Daigle, qui a été traînée devant trois cours de justice durant les dernières semaines et dont la vie privée a été étalée au grand jour.

« En tant que politicien, je suis

souvent sous les feux de la rampe. On sait la pression que cela représente, surtout quand il est question de notre intégrité personnelle », a avoué hier le chef péquiste. M. Parizeau a réagi à ce sujet au cours d'une conférence de presse convoquée pour commenter la nouvelle taxe fédérale sur les produits et services.

« C'est honorable de craquer sous une pression pareille et Chantal Daigle ne doit pas avoir de scrupules à cet égard », a déclaré le chef péquiste.

Il faut, dit-il, que les politiciens se décident une fois pour toutes à prendre leur responsabilité en matière d'avortement de façon à ce qu'une situation semblable ne se reproduise plus.

M. Parizeau demande aussi à la justice de laisser cette femme en paix dorénavant, même si elle est passible d'une peine d'un an de prison et d'une amende de \$ 50,000 pour outrage au tribunal. « Il est arrivé à cette femme ce qu'on ne voudrait pas qu'il arrive à aucun d'entre nous. Qu'on tienne compte de ça », a conclu le président du PQ.

◆ **Les BPC**

Ces BPC ne proviennent toutefois pas de Saint-Basile-le-Grand, mais de différentes sources, selon un contrat avec Rechem International Ltee, propriétaire de l'incinérateur de Pontypool, dans le Pays de Galles. Le Canada exporte des BPC à cet endroit depuis deux ans.

Le premier navire transportant les BPC de Saint-Basile-le-Grand doit pour sa part arriver à Liverpool le 16 août avec 15 conteneurs. Au total, 3,600 tonnes de l'entrepôt incendié le 23 août dernier doivent être transportées au cours des prochains semaines.

Ces deux envois ne sont pas sans semer une certaine confusion chez les protestataires.

Des représentants de partis politiques et d'autres groupes voués à l'intérêt public ont aussi annoncé leur intention de protester ouvertement et ont déjà demandé des rencontres officielles avec des diplomates canadiens à Londres.

Un porte-parole du port de Tilbury a confirmé la présence de BPC sur le Saryan et l'agence Anglo-Soviet Shipping a fait de même en précisant que les six barils de BPC étaient bien destinés à l'incinérateur de Pontypool.

Greenpeace s'oppose à l'importation des BPC canadiens en territoire britannique pour les raisons suivantes :

- Le Canada devrait assumer le traitement de ses déchets puisqu'il possède la technologie équivalente à celle que l'on trouve à Pontypool;
- le transport de matières toxiques par navires met en danger l'environnement marin ainsi que la santé et la sécurité des personnes qui les manipulent;
- l'incinération des BPC est néfaste pour les personnes qui vivent dans les environs de l'incinérateur.

Greenpeace avait demandé hier aux débardeurs de Tilbury de refuser de manutentionner les conteneurs de BPC. La demande, dans laquelle il est bien question des « 15 conteneurs qui constituent le premier envoi », faisait de toute évidence référence à celui de Saint-Basile-le-Grand. Or, ces BPC-là seront débarqués à Liverpool, et non à Londres.

Les responsables de Greenpeace n'étaient pas disponibles hier pour dire s'ils savaient que les BPC à bord du Khudozhnik Saryan n'étaient pas ceux de Saint-Basile-le-Grand. L'annonce de l'arrivée de la première expédition a soulevé un tollé de protestations tant dans la population que dans les journaux à sensations.

Le Star, de Londres, titrait hier, sans savoir qu'il se trompait de navire : « Le navire de la mort », « La fin du monde » et « La vallée de la peur », croyant que le Saryan transportait les 15 premiers conteneurs de Saint-Basile.

Trois compagnies de Montréal — Dynamis Envirotech, IEM Corp. et Provirotec — exportent régulièrement depuis 1987 des BPC et des huiles contaminées à l'incinérateur de Pontypool, en opération depuis 1974.

Il y a souvent eu des protestations au sujet de la présence de cette entreprise, mais c'est l'annonce que les BPC de Saint-Basile y seraient détruits, il y 10 jours, qui a mis le feu aux poudres.

Les représentants du comité de Gwent dans lequel est situé l'incinérateur de Rechem ont fait savoir par

**Kaifu va diriger le Japon**

TOKYO (Reuter) — Toshiki Kaifu a été élu hier président du Parti libéral-démocrate (PLD) au pouvoir au Japon, ce qui signifie qu'il va être chargé de former le nouveau gouvernement.

Kaifu deviendra officiellement premier ministre aujourd'hui à l'issue d'un vote au Parlement. Le PLD, qui a perdu le 23 juillet sa majorité au Sénat, la chambre haute, dispose d'une majorité écrasante à la Chambre des représentants, la plus puissante.

Agé de 58 ans, Kaifu remplacera à la tête du gouvernement Sosuke Uno, qui avait annoncé son intention de démissionner après la défaite humiliante du PLD aux sénatoriales.

Kaifu a été élu président du PLD par 279 voix lors d'un vote à bulletin secret des responsables du PLD. Ses deux candidats rivaux, Yoshino Hayashi, ancien ministre de la Santé, et Shintaro Ishihara, ancien ministre des Transports et réputé le plus réformiste des trois candidats, ont recueilli respectivement 120 et 48 voix. S'il a peu d'expérience dans les do-

maines financier et international, Kaifu a la réputation d'être un habile négociateur.

À deux reprises dans le passé, il a été ministre de l'Éducation. Il est membre de la plus petite faction du PLD, dirigée par l'ancien ministre du Plan Toshio Komoto.

L'un des facteurs de la déroute du PLD aux sénatoriales de juillet a été le scandale politico-financier Recruit, qui avait entraîné la démission du premier ministre Noboru Takeshita en juin.

Un bon nombre de dirigeants du PLD ont été éclaboussés par ce scandale, et Kaifu a lui-même déclaré la semaine dernière avoir reçu 15 millions de yens (plus de \$ 100,000 dollars) de dons politiques de la part de la firme Recruit.

Mais la presse japonaise avait avancé samedi dernier qu'il n'aurait pas fait état de tous les dons perçus.

« Bien sur, nous ne savions pas à l'époque que cela causerait un problème si grave. Nous aurions naturellement refusé si nous avions pu le prévoir », a dit Kaifu. Il a assuré n'a-



PHOTO AP

M. Toshiki Kaifu

voir jamais payé Recruit de retour avec des faveurs politiques.

lettre la semaine dernière au haut commissaire canadien à Londres qu'ils ne voulaient pas des déchets toxiques de Saint-Basile.

Le responsable des relations avec les médias du Haut-commissariat, Terry Blocksidge, a déclaré hier que la lettre n'avait pas encore été reçue.

Le conseil de Gwent n'en prépare pas moins toute une série de manifestations à Pontypool si les BPC y parviennent.

Un porte-parole du conseil de Gwent, Brian Maurice, a déclaré que le haut commissaire canadien et le délégué du Québec à Londres seraient invités à s'expliquer.

◆ **La taxe**

ront d'être taxables. De même, les repas au restaurant et le « prêt-à-manger » seront assujettis à la TPS.

Par ailleurs, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux seront détaxés. En outre, plusieurs services seront exonérés de la TPS : ce sont les services de santé et les services dentaires, les services d'enseignement, les services de garderie, les services d'aide juridique, les loyers résidentiels, certains services financiers et, finalement, les services de transport municipal et de traversiers pour passagers.

Ottawa a décidé par ailleurs d'épargner les PME. Celles dont les ventes annuelles sont inférieures à \$ 30,000 seront libres de ne pas adhérer au nouveau système. Une mesure qui affecte 750,000 petites entreprises.

M. Wilson s'attend que sa réforme, annoncée depuis juin 1987, fera augmenter de \$ 9 milliards la production économique au Canada et créera 60,000 nouveaux emplois par année à partir de 1992, à moins d'une « réaction inflationniste des prix et des salaires ».

Il reconnaît aussi qu'elle provoquera une hausse du taux d'inflation de plus de 2%. Une hausse qui ne sera cependant que passagère, selon lui.

La TPS n'aura pas les mêmes effets économiques dans les provinces. Selon le document technique du ministère des Finances, la nouvelle taxe de vente ne fera augmenter la production au Québec qu'un peu plus de 1%. C'est plus de deux fois moins que dans les Prairies.

La réforme de la taxe de vente allégera le fardeau financier des exportateurs canadiens, si bien qu'elle profitera surtout aux économies de l'Ouest, fondées sur l'exploitation des ressources naturelles destinées à l'exportation. Ce n'est pas tout à fait le cas du Québec et de l'Ontario, dont les secteurs manufacturiers sont plus développés.

Cela n'empêchait pas hier M. Wilson de voir en sa réforme une garantie de prospérité économique pour tous les Canadiens.

Les documents techniques rendus publics par M. Wilson feront cet automne l'objet d'audiences publiques par le Comité parlementaire des Finances. Après quoi un projet de loi sera déposé aux Communes.

◆ **Bourassa**

le loisir de saisir ses homologues provinciaux qui pour la plupart ont aussi des réticences très vives.

Les craintes du gouvernement du Québec et de plusieurs provinces devant cette nouvelle taxe sont bien connues. Au moment où Ottawa réduit sa contribution financière pour les programmes de santé et d'éducation dont les coûts vont croissant, on estime qu'il est inacceptable que le gouvernement fédéral s'accapare à lui tout seul un nouveau champ de taxation qui lui rapportera \$ 5 milliards.

Dans un communiqué émis hier, le ministre québécois des Finances, Gérard-D. Levesque, a rappelé qu'Ottawa avait littéralement écarté les provinces de ce dossier. Des discussions étaient en cours et le ministre fédéral a mis fin abruptement aux pourparlers, a-t-il dit.

La rupture des pourparlers a laissé en suspens des questions majeures qui risquent de pénaliser les mé-

nages canadiens, croit le gouvernement Bourassa qui craint désormais les répercussions de cette taxe. Les contribuables seront aux prises avec deux systèmes de taxation alors qu'il aurait été possible d'harmoniser les politiques fédérale et provinciales, observe-t-on. Ils devront aussi assumer une réduction de leurs revenus réels, ajoute-t-on tout en soulignant que la hausse des prix estimée à 2%, entraînera par ailleurs une réduction de l'emploi. Il y a un risque réel pour la situation économique, dit-on.

La réaction du premier ministre Bourassa ne s'est pas fait attendre hier, celui-ci estimant que dans le débat électoral qui s'amorce, son opposition à la création d'une nouvelle taxe plaira aux électeurs. Dans le discours prononcé hier soir devant les militants libéraux, il a d'ailleurs pris soin de rappeler que ceux qui taxaient au Québec n'étaient pas les libéraux mais les péquistes.

Dans un intervention hier devant les 3,000 libéraux de Charlesbourg qui venaient de confirmer la candidature du ministre Marc-Yvan Côté, le premier ministre a pris plaisir à insister sur la proximité des élections.

Il semble que vous soyez prêts pour l'affrontement électoral... Je prends bonne note de votre volonté et j'en tiendrai compte dans ma réflexion nocturne, a-t-il dit alors que la foule réclamait des élections. Devant les journalistes, il devait ensuite avouer que sa réflexion était terminée. En fait tout est prêt pour l'annonce des élections cet après-midi. Celles-ci auront lieu le 25 septembre.

Un bon conseil 



Faites de l'exercice

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

**Offrez le plus beau cadeau du monde ... le don de vie**

Pour La Fondation canadienne du rein, il n'y a pas de plus beau cadeau, pour un malade en dialyse, que le don d'un nouveau rein, par transplantation d'organe.

Mélanie Giroux, la fillette de neuf ans qui est la vedette des affiches du programme de sensibilisation au don d'organes de la Fondation, est la preuve vivante du succès des transplantations rénales. Mélanie a dû endurer des dialyses interminables mais essentielles pendant près d'un an avant qu'on lui trouve enfin un rein. Voilà maintenant quatre ans qu'elle est libérée de la dialyse et qu'elle peut envisager l'avenir avec optimisme grâce à son rein tout neuf.

En 1986, le nombre des transplantations rénales au Canada a atteint le chiffre record de 857. Il y a toutefois encore 1 200 Mélanie et autant de familles qui trouvent interminables les jours qui les séparent du moment où un organe sera enfin disponible pour leur redonner vie.

Les malades en dialyse peuvent recevoir le «don de vie» d'un proche dont le type sanguin et les tissus sont compatibles ou, le plus souvent, de quelqu'un qu'ils ne connaissent pas et qui a été victime d'un accident, autrement dit par un don anonyme d'organes.

Pour mettre fin à l'attente, La Fondation du rein invite tous les Canadiens à songer à la possibilité de faire don de leurs organes et à en parler avec leurs familles.

Selon la présidente nationale de la Fondation, Mme Doris Norman, «si nous pouvions avoir ne serait-ce que 1% des organes des victimes d'accident, personne n'atten-



draient une transplantation du rein ni d'aucun autre organe vital. La Fondation sait qu'il y a des organes disponibles, mais ils sont malheureusement enterrés. Nous espérons que notre campagne sensibilisera le public à l'urgente nécessité de multiplier les dons d'organes à des fins de transplantation.»

Si vous voulez obtenir une carte de don d'organes pour vous et votre famille ou si vous aimeriez en savoir davantage, communiquez avec la succursale ou la section de La Fondation canadienne du rein la plus près de chez vous. S'il vous plaît, signez une carte de don d'organes... dès maintenant.

**9 août**

par la PC et l'AP

- 1987: décès du comédien québécois Roger Garand à l'âge de 65 ans.
- 1985: fusillade contre un restaurant juif de la rue des Rosiers, à Paris: six morts, 22 blessés.
- 1983: des avions de l'armée de l'air libyenne bombardent des positions gouvernementales à Faya-Largeau, dans le nord du Tchad: déclenchement de l'opération Manta.
- 1978: le nageur canadien Graham Smith obtient au Canada une 26e médaille d'or lors des Jeux du Commonwealth, à Edmonton, un record pour le pays.
- 1976: Pacifique Plante, ex-chef de police de Montréal, meurt au Mexique, où il vivait en exil.
- 1974: démission du président américain Nixon à la suite du scandale du Watergate.
- 1971: au moins 13 personnes sont tuées dans des affrontements à Belfast, en Irlande du Nord.
- 1969: l'actrice Sharon Tate, ainsi que trois hommes et une femme sont assassinés dans une maison de Beverly Hills, en Californie.
- 1960: coup d'Etat au Laos.
- 1954: funérailles d'Emilie Dionne, une des jumelles, dans la paroisse de Corbeil, en Ontario.
- 1945: après le bombardement d'Hiroshima, un avion américain lâche une seconde bombe atomique sur le Japon, qui détruit plus de la moitié de la ville de Nagasaki.
- 1942: les autorités britanniques arrêtent le Mahatma Gandhi, qui demeurera interné jusqu'en 1944.
- Ils sont nés un 9 août: le biographe anglais Isaac Walton (1593-1683); le poète et dramaturge anglais John Dryden (1631-1700); l'auteur, acteur et chansonnier français Noël-Noël (1897-); l'actrice française Bulle Ogier (1939-).